



IPECA - SANTÉ

Maintien de la couverture santé enfant majeur

Toulouse
le 5 octobre 2026

Pour continuer à bénéficier des garanties du contrat santé AIRBUS, les **enfants majeurs** des salariés doivent être en **poursuite d'études** ou être **fiscalement à charge**, et ce jusqu'à la **veille de leur 27ème anniversaire** (aucune condition d'âge s'ils sont en **situation de handicap** et dans l'impossibilité d'exercer une activité rémunérée).



Airbus

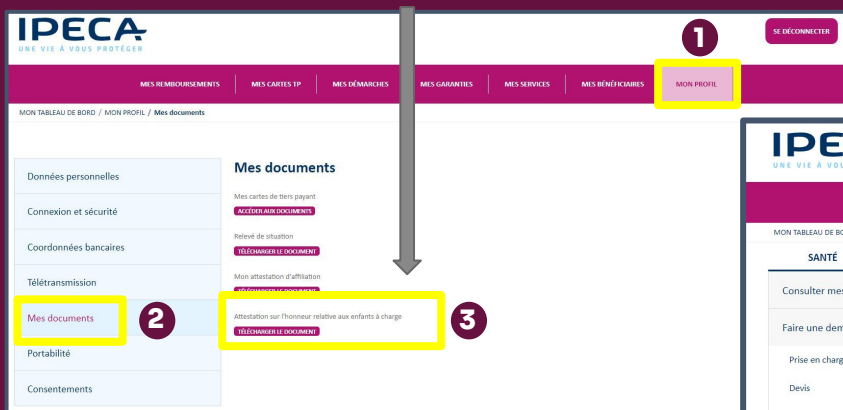
 **L'ensemble des salariés concernés par cette situation ont reçu un mail courant septembre de la part d'IPECA.**

Vous devez adresser à IPECA avant le 31 octobre :

- **L'attestation sur l'honneur relative aux enfants à charge**, téléchargeable via votre espace privé sur www.ipeca.fr dans la rubrique « Mes documents ».

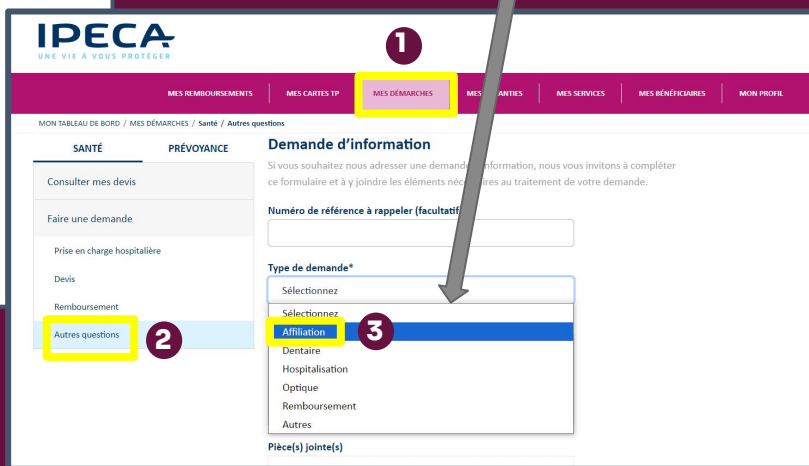
Télécharger l'attestation

Mon profil / Mes documents / Attestation sur l'honneur relative aux enfants à charge



Envoyer l'attestation

Mes démarches / Autres questions / Affiliation



 **Sans réponse de votre part au plus tard le 31 octobre, IPECA procédera à la fermeture des droits de vos enfants à effet du 31 décembre 2026.**

Il y a tant de choses
qui nous réunissent



Airbus